

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE BASSE-TERRE

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
4, BOULEVARD FELIX EBOUE
97100 BASSE-TERRE (Guadeloupe)
TEL : 05.90.80.63.63

RECEPISSE DE DEPOT

MME DAVID DOMINIQUE

44 allée des Acacias
97123 Baillif

V/REF :

N/REF : 2018 B 481 / 2019-A-3710

Le greffier du tribunal de grande instance de Basse-Terre certifie qu'il a reçu le 05/12/2019, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 20/11/2019

Avenant aux statuts en date du 20/11/2019

Concernant la société

A.F.I.S.

Société par actions simplifiée

44 allée des Acacias

Maison David

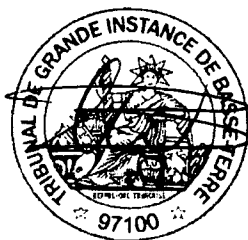
97123 Baillif

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-3710 le 06/12/2019

R.C.S. BASSE TERRE TMC 840 397 632 (2018 B 481)

Fait à BASSE-TERRE le 06/12/2019,

LE GREFFIER



2019/A/13710

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DE LA SASU A.F.I.S
DU 20 NOVEMBRE 2019**

Le 20 Novembre 2019 à 20h0, à la demande du Président, Monsieur MARSOLLE François-Xavier, l'assemblée générale extraordinaire de la SASU A.F.I.S a lieu.

L'associé unique de la SASU A.F.I.S présente à l'Assemblée générale extraordinaire est la suivante :

Monsieur MARSOLLE François-Xavier

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20H10.

Le Président Monsieur MARSOLLE François-Xavier donne les ordres du jour :

- Adjonction d'activité à l'objet social
- Mise en place de plusieurs enseignes
- Adjonction d'un second Etablissement en seine et marne

Première Résolution

Le Président annonce qu'il est nécessaire de porter des modifications sur l'objet de ladite société dans le souci de diversification.

Il convient donc de rajouter :

- Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques, en complément de l'activité initiale de la SASU A.F.I.S.
- le chargement et le déchargement de marchandises ou de bagages, lors des ruptures de charge, ailleurs que dans les ports maritimes (manutention routière, ferroviaire, fluviale et sur aéroports).
- l'arrimage et le débardage de conteneurs et d'autres marchandises ailleurs que dans les ports maritimes

Cette résolution est adoptée.

Deuxième Résolution

Le président Monsieur MARSOLLE François-Xavier, annonce qu'il est nécessaire de rajouter des enseignes en fonction des différentes activités de ladite société.

La dénomination sociale de la SASU A.F.I.S utilise des enseignes :

AFIS GUAD
AFIS FRANCE INFO
AFIS FRANCE SERVICES

Cette résolution est adoptée.

Troisième Résolution

Le président Monsieur MARSOLLE François-Xavier, annonce qu'il est indispensable d'avoir un second établissement en France.

Cette dernière sera sur la région de Seine et marne et il conviendra au Président de faire la création de ce dernier après l'adjonction des nouvelles activités et enseignes.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

Basse Terre, Le 20 Novembre 2019

FX. MARSOLLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FX. MARSOLLE', with a large, stylized flourish at the end.

2019/11/30

SASU A.F.I.S
AVENANT AUX STATUTS suite AGE du 20 Novembre 2019

Article II (nouveau) DENOMINATION

La dénomination sociale de la SASU A.F.I.S utilise des enseignes qui sont les suivantes :

AFIS GUAD
AFIS FRANCE INFO
AFIS FRANCE SERVICES

Article III (nouveau) OBJET

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- la vente et réparation de matériel informatique
- Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques, en complément de l'activité initiale de la SASU A.F.I.S.
- le chargement et le déchargement de marchandises ou de bagages, lors des ruptures de charge, ailleurs que dans les ports maritimes (manutention routière, ferroviaire, fluviale et sur aéroports).
- l'arrimage et le débardage de conteneurs et d'autres marchandises ailleurs que dans les ports maritimes

